



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 décembre 2008**

Délibération n° 2008-0434

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Corbas

objet : Aire d'accueil des gens du voyage - Modification du projet et de l'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 5 décembre 2008

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 16 décembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Auroy, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Morales, Muet, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Pillionel, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Benelkadi), M. Albrand (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bab-Hamed (pouvoir à M. Le Bouhart), M. Chabert (pouvoir à Mme Levy), Mme Dagorne (pouvoir à M. Buffet), MM. Deschamps (pouvoir à M. Chabrier), Flaconnèche (pouvoir à M. David G.), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Genin (pouvoir à Mme Bailly-Maitre), Giordano (pouvoir à M. Coste), Gléréan (pouvoir à M. Reppelin), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Ariagno), MM. Justet (pouvoir à M. Darne JC.), Lambert (pouvoir à M. Serres), Louis (pouvoir à Mme Bocquet), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Réale (pouvoir à M. Passi), Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Turcas (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : Mme Ait-Maten, M. Millet, Mme Pierron.

Séance publique du 15 décembre 2008

Délibération n° 2008-0434

commission principale : urbanisme

commune (s) : Corbas

objet : **Aire d'accueil des gens du voyage - Modification du projet et de l'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 novembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par sa délibération-cadre n° 2005-2846 en date du 11 juillet 2005, le conseil de Communauté a approuvé le transfert des communes à la Communauté urbaine de la compétence réalisation et gestion des terrains d'accueil des gens du voyage à compter du 1er janvier 2006.

Pour l'aire de Corbas, la Commune a fait le choix de transférer la maîtrise d'ouvrage des études et de la réalisation à la Communauté urbaine.

Initialement, la Commune avait choisi d'implanter l'aire d'accueil de 10 places sur un terrain situé rue Nungesser et Coli, à proximité de l'aérodrome. Ce choix a fait l'objet de la délibération du conseil de Communauté n° 2007-4724 en date du 9 juillet 2007. Le coût global prévisionnel et le montage financier approuvé s'élevaient à 700 222 € en dépenses et 410 119 € en recettes (y compris TVA eau).

Compte tenu, d'une part, des coûts d'aménagement liés en particulier au coût de raccordement aux réseaux et, d'autre part, des projets de la Commune en matière d'urbanisme, celle-ci a souhaité changer l'implantation de l'aire d'accueil pour un terrain situé rue des Roses, mieux desservi par les réseaux et situé dans un secteur d'équipement public. Pour solliciter les contributions des différents partenaires, Il convient de délibérer sur la modification du projet, notamment la nouvelle implantation et le nouveau montage financier.

Le coût prévisionnel global de réalisation de l'aire d'accueil rue des Roses est de 547 560 € en dépenses et de 292 760 € en recettes. Ainsi, le nouveau projet permet une économie de 152 662 € TTC. Le coût prévisionnel de réalisation de l'aire d'accueil se décompose comme suit :

Prestations	Coût	
	en € HT	en € TTC
travaux aménagement interne	370 000 €	442 520 €
études, prestations administratives et frais annexes	40 000 €	47 840 €
foncier	57 200 €	57 200 €
total	467 200 €	547 560 €

Le coût par place est donc de 46 720 € HT contre 59 232 € HT pour le précédent projet. Le surcoût prévisionnel est de 16 230 € HT par place contre 28 742 € HT pour le projet initial.

Les financements devraient se répartir comme suit :

Budget prévisionnel	Participations (nets de taxes)
Etat (70 % d'une dépense subventionnable de 15 245 € HT par place de caravane)	106 715 €
Département (soit 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 15 245 € HT par place de caravane, hors acquisition foncière)	45 735 €
Commune (selon la répartition financière votée en conseil de Communauté du 2 mai 2006 pour un surcoût à la place : 50 % des coûts d'aménagement compris entre 30 490 € et 40 000 €)	114 750 €
participation de la Commune aux frais engendrés par la première étude	25 560 €
total des recettes partenaires	292 760 €
Communauté urbaine (15 245 € par place de caravane)	152 450 €
Communauté urbaine (50 % des coûts d'aménagement compris entre 30 490 € et 40 000 €)	47 550 €
solde Communauté urbaine (hors TVA)	200 000 €

La contribution de la Communauté urbaine reste inchangée (200 000 €). En revanche, la participation de la Commune pour ce projet passe à 140 310 € (contre 239 870 €), soit 114 750 € pour le financement des surcoûts et 25 560 € correspondant aux dépenses déjà engagées par la Communauté urbaine pour les études relatives au premier site ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve la modification de l'implantation de l'aire d'accueil de Corbas et le nouveau montage financier, pour un montant total de 547 560 € en dépenses et 292 760 € en recettes.

2° - Autorise monsieur le président à :

- a) - solliciter les subventions auprès de ses partenaires,
- b) - signer la convention à intervenir avec la commune de Corbas.

3° - L'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 1416 - Corbas : aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage est modifiée, passant à un montant de 547 560 € en dépenses et de 292 760 € en recettes, sur le budget principal, pour la réalisation des travaux, des études de phase travaux et frais divers et acquisition du foncier, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

. 547 560 € en 2009,

- pour les recettes :

. 32 014 € en 2009,

. 260 746 € en 2010.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 17 décembre 2008.